

LE PETIT JOURNAL



Mars 2024

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

✉ mairie-haudainville@grandverdun.fr

🌐 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

LE MOT DU MAIRE

La reprise économique de l'après pandémie et l'invasion de l'UKRAINE par la RUSSIE ont généré une envolée des prix de l'énergie aux conséquentes répercussions financières notamment pour la Commune.

C'est pourquoi, après étude par l'entreprise THIERVILLE SOLARTECH, le conseil a décidé d'investir dans l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la salle polyvalente. La projection, raisonnable, démontre une production couvrant l'intégralité des besoins voire même un surplus revendable à EDF. Dans ces conditions, le retour sur investissement ressort à 7 ans.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ce projet.

Bien à vous, Patrick Lorans, Maire



Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h-12 et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Jeudi : 10h-12 et 13h30-17h00

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h ou sur rendez-vous

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

Nuisances sonores,

heures pour le bricolage :

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

Nouvelles poubelles : message de la CAGV

Malgré le renouvellement des bacs d'ordures ménagères, dorénavant pucés, il n'y a pas de changement de mode de facturation. Ce sont toujours les propriétaires qui payent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, basée sur la Taxe Foncière (taux de 11, 24 %).

Vous pouvez donc, si vous en avez besoin, sortir votre poubelle chaque semaine, **il n'y a pas de levées comptabilisées.**

Les déchets sont collectés par un camion bi-compartmenté avec un côté pour les ordures ménagères et un côté pour le tri sélectif. Les deux compartiments peuvent être vidés séparément afin que chaque flux aille vers la bonne filière.

- Les ordures ménagères sont incinérées à La Veuve près de Châlons-en-Champagne.
- Les sacs jaunes vont au centre de tri de Dieulouard.

Sachez également que vous devez déposer votre poubelle et les sacs jaunes le plus proche de la route le dimanche soir. Si vous laissez votre poubelle le long de votre façade à plusieurs mètres de la route, elle ne sera pas levée.



ATTENTION !

**LES ANCIENS BACS
ET LES SACS NOIRS AU SOL,
NE SERONT BIENTÔT PLUS COLLECTÉS**

Seuls les nouveaux
bacs seront collectés



Si vous n'avez pas encore été doté d'un nouveau bac du Grand Verdun, contactez le service environnement :

environnement@grandverdun.fr
03.29.83.44.22

Agenda :

- **Jeudi 14 mars à 20h salle polyvalente** : AG du Comité des fêtes.

- **Lundi 1^{er} avril** : chasse aux œufs de Pâques gratuite.

Inscriptions au 06-08-83-33-19

- **Mercredi 8 mai** : vide-grenier. Inscriptions pour les Haudainvillois à partir du 11 mars. Dossier d'inscription à récupérer en Mairie. Renseignements au 06-08-83-33-19

- **Samedi 15 juin** : 80ème anniversaire de la mort de John CHURCH. Exposition, conférence, cérémonie avec dépôts de gerbes et vin d'honneur.



ETAT CIVIL

Décès : Monsieur Yves ROGER le 07/02/2024 à l'âge de 87 ans

Monsieur Jean-Claude MACH le 24/02/2024 à l'âge de 77 ans



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 09 février 2024

Présents : Patrick LORANS, Jean-Michel CORRIAUX, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, David SOULODRE, Véronique PHILIPPE, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA et Cédric MAILFERT.

Absents : Olivier LECLER, Alexandre CHEVALIER



DELIBERATIONS

1 – Choix du devis pour la restauration de la chapelle Notre-Dame de la Gravière.

La commission Patrimoine et Histoire de la commune a sollicité plusieurs entreprises locales pour obtenir un devis de déplacement et de restauration de la chapelle. Les différents devis sont présentés aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et avec l'abstention de Monsieur MAILFERT, le Conseil décide :

- de retenir le devis de l'entreprise CAPPUCCIO d'un montant de 7 160 € HT ;
- d'ouvrir les crédits par anticipation sur le compte 21612 – Dépenses ultérieures immobilisées pour la somme de 7 160 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

2 – Requalification du terrain de sport du Coteau de la Louvière.

Le projet présenté en 2023 par Jérôme MARTINET, 2ème adjoint, n'ayant pu démarrer faute de l'obtention de la subvention DETR, une nouvelle demande de subvention sera faite cette année. Il est précisé aux conseillers municipaux qu'un autre dispositif d'aide est possible auprès de l'Agence Nationale du Sport. Ce dispositif n'étant pas immédiatement opérationnel, le montant des aides disponibles ne peut donc être estimé.

Le plan de financement suivant est soumis à délibération :

Prix : 86 600€ HT possibilité de 52,2% de subventions DETR, 20% Région et 7,8% Département. Fonds propres de la Commune : 20% soit 17 233,80€ HT

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et avec l'abstention de Madame PHILIPPE, le Conseil décide d'accepter les devis présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

3 – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. Après une présentation technique et économique du projet par Monsieur GOURIOU, dirigeant de l'entreprise SOLAR'TECH, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOLAR'TECH et le plan de financement.

Prix : 24 763,28€ HT et subventions demandées : 30% DETR. Fonds propres de la Commune : 70% soit 17 334,30 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter le devis de l'entreprise SOLAR'TECH et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet.

4 – Etude de sécurisation du centre du village.

Monsieur Ghislin LUBRANIECKI, premier adjoint, présente au conseil municipal un projet de sécurisation du centre du village.

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué une inquiétude concernant la sécurité des piétons au centre du village, au carrefour entre la RD 964 et la rue des Ecoles / rue Grande.

Afin d'évaluer les différents aménagements de sécurité possibles, une étude par un cabinet spécialisé est proposée aux membres du conseil.

Le cabinet sera chargé d'intégrer un aménagement paysager à l'étude sécuritaire.

Monsieur LUBRANIECKI présente le devis de l'entreprise Atelier Paysage d'un montant de 4200 € HT, subventionnable par une aide DETR de 70 %. Fonds propres 30% soit 1 260,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter le devis de l'Atelier Paysage, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions disponibles et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet d'étude.

5 – Réfection du parking du centre technique municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de réfection de la place du centre technique municipal rue de Butry.

Malgré son revêtement en gravier, l'eau de pluie provenant du centre technique s'infiltre mal et stagne régulièrement.

Afin d'améliorer l'esthétique du site et la praticabilité du parking une demande de devis a été faite.

Dans un souci d'économie de l'eau pour l'arrosage de plantations, il a été demandé l'installation d'une cuve enterrée.

Un devis a été réalisé par l'entreprise Chollet. D'autres entreprises sollicitées n'ont pas répondu.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR , avec 2 abstentions de Madame PHILIPPE et Monsieur MAILFERT, 1 voix contre de Monsieur VALLA, le Conseil décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Chollet d'un montant de 10 459.80 € TTC ;
- d'ouvrir les crédits par anticipation au compte 212 – Agencements et aménagements de terrain pour la somme de 10 459.80 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

6 – SIVOM SAINT-AIRY.

Transfert de propriété des biens identifiés au nom du SIVOM ST AIRY au profit de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du retrait de la Commune du SIVOM ST AIRY acté en 2004, les parcelles appartenant au SIVOM sur le territoire de Haudainville devenaient propriété de la commune de Haudainville. Monsieur le Maire souhaite procéder à la régularisation foncière des biens toujours inscrits à la matrice cadastrale au nom du SIVOM ST AIRY, entité qui est dissoute et remplacée le 5 juillet 2007. Cette entité a été remplacée par le SIVOM DES DEUX RIVES, puis par le SYNDICAT MIXTE DES DEUX RIVES le 1^{er} janvier 2015.

En 2019, le conseil municipal d'Haudainville a délibéré pour régulariser la situation des terrains en oubliant deux parcelles : la ZA 197 et 351. Le notaire qui avait débuté les démarches en 2020, après relance, demande au conseil de délibérer à nouveau pour ajouter les parcelles manquantes. Une estimation des Domaines doit également être demandée pour poursuivre la procédure.

Il s'agit des parcelles suivantes (y compris parcelles faisant l'objet de la précédente délibération du 18/10/2019) :

ZA 224 pour une contenance de 1 ha 01 a 77 ca	ZA 193 pour une contenance de 0 ha 18 a 20 ca
ZA 147 pour une contenance de 0 ha 00 a 52 ca	ZA 195 pour une contenance de 0 ha 56 a 25 ca
ZA 197 pour une contenance de 0 ha 20 a 93 ca	ZA 199 pour une contenance de 0 ha 17 a 10 ca
ZA 201 pour une contenance de 0 ha 71 a 89 ca	ZA 204 pour une contenance de 0 ha 03 a 69 ca
ZB 351 pour une contenance de 4 ha 31 a 67 ca	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide d'accepter la régularisation du transfert de propriété des divers biens identifiés susvisés entre le SIVOM ST AIRY, SIVOM DES DEUX RIVES et la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7 – Dépenses affectées au compte 623 – Publicité, relations publiques.

Sur demande de Monsieur le trésorier principal, les collectivités territoriales doivent faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 Publicité, publications, relations publiques :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide : - d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 Publicité, publications, relations publiques dans la limite des crédits repris au budget communal.

Questions diverses :

- Bilan de l'occupation des salles communales et du coût d'entretien.

- Devis pour de nouveaux équipements pour la cuisine de la salle polyvalente. Le plan de cuisson et four étant relativement anciens, un devis a été demandé pour leur renouvellement. Un second devis sera demandé. Le choix sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

- Demande de cession licence IV – Une demande d'intention a été faite à la mairie pour une cession de licence IV en dehors de la commune. Les membres du conseil sont d'avis de privilégier le maintien de cette licence sur la commune si l'établissement susceptible de l'acquiescer est intéressé.

- Poches incendie sur le site Connaissances de la Meuse. La commune a été saisie d'une demande d'installation de poches incendie à proximité du site, conjointement à la commune de Belrupt. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours nous informait simultanément qu'une nouvelle visite de sécurité du site devait être réalisée. Selon les éléments en notre possession actuellement, les frais d'installation de poches sont à la charge de l'exploitant du site.

- Commission de contrôle des listes électorales. Monsieur Jean-Michel CORRIAUX s'est porté volontaire pour être le représentant titulaire de la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur Dominique VALLA s'est porté volontaire pour être son suppléant.

La séance est levée à 22h00.

Les vœux du Maire :

Le samedi 20 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux du Maire devant une cinquantaine d'habitants et la présence de Gérard STCHERBININNE du Grand Verdun. Le Maire et les adjoints ont présenté les projets et les animations réalisés en 2023 : l'entretien de la Côte des Malades par Aldo ; le boulodrome et la table de tennis de table ; la modernisation des appartements 3 et 4 du 16 rue Grande ; les travaux de voirie rue des Ecoles, de Metz et pont des Bocquets ; les travaux sur le ruisseau ; la rénovation du square John CHURCH ; les plantations et la commémoration du centenaire du monument aux morts.



Côté projets pour 2024, nous allons relancer la requalification de l'aire de jeux du Coteau de la Louvière, entreprendre et le déplacement et la restauration de la chapelle Notre-Dame de la Gravière, la démolition de la maison du 12 rue Grande, des travaux de sécurisation et de réduction de la vitesse dans plusieurs secteurs du village, la réfection de la place du centre technique inondée à chaque épisode de pluie et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Cette cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié et la dégustation de la galette.

La mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) :



Les PAV, pour collecter les biodéchets, ont été installés le jeudi 25 janvier. Il s'agit d'un conteneur en métal dans lequel se trouve une poubelle qui est vidée et nettoyée avec un jet d'eau à 80 °C toutes les semaines.

Pour le moment, seul trois des quatre PAV prévus ont été installés :

- Rue de la Louvière
- Intersection rue de la Chise et de la rue des Prés
- Intersection rue des Écoles et rue de Sommedieu à côté du nouveau parking.

L'objectif est de respecter la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire). Les biodéchets ne doivent plus être jetés dans les OMR (sacs noirs)

mais récupérés dans les PAV. Ils servent à fabriquer du compost utilisé par les agriculteurs.

Ce que vous pouvez y déposer : tous les restes de repas, coquilles d'œufs et d'escargots, pains et céréales, marcs de café et sachets de thé, laitages, épluchures de fruits et légumes, os, viandes et poissons CUIITS (pas crus pour éviter des contaminations).

Ce qui est INTERDIT : huiles alimentaires, emballages plastiques et métalliques, cendres et litières, déchets verts et fruits de mer.

Un premier bilan, dressé par le service Environnement du Grand Verdun après 3 semaines d'utilisation, montre que ces PAV sont tous utilisés par les habitants et remplis à moitié chaque semaine.



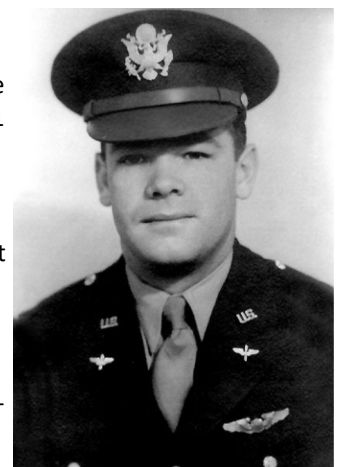
Le 80ème anniversaire de la mort de John CHURCH : samedi 15 juin 2024

Dans le cadre des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, nous organisons une cérémonie pour rendre hommage à John CHURCH, aviateur américain abattu à Haudainville le 21 mai 1944 et aux aviateurs alliés tombés en Meuse de 1942 à 1945.

Le programme de cet événement est le suivant :

- Exposition consacrée à John CHURCH et aux aviateurs alliés tombés en Meuse.
- Conférence de Mickaël MATHIEU, docteur en histoire contemporaine – université de Lorraine et président du Souvenir Français de Bar-le-Duc.
- Cérémonie au monument John CHURCH situé au square éponyme avec dépôts de gerbes.
- Vin d'honneur.

Pour l'occasion, Jérôme DUMONT, président du Conseil Départemental et M. MALONE, surintendant du cimetière américain Meuse-Argonne seront présents.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.